



/ / / /PNUD

Mardi 07 Janvier 2015 Union des Comores

Rapport de la réunion du Comité local d'examen/approbation des programmes
(CLEP)

Le Comité local d'examen/approbation des programmes s'est réuni ce mardi 07 janvier 2014 dans la salle de conférence de l'Hotel Retaj, en vue d'examiner le draft du projet « Renforcement des capacités du Programme de Microfinancements Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/PNUD/FEM) pour le développement des microprojets communautaires dans les aires protégées nationales ».

Le Comité était composé ainsi :

a) PNUD

- Youssouf Mbechezi, Assistant au Représentant Résident, Président du CLEP
- Karim Ali Ahmed, Chargé de Programme Environnement
- Adame Hamadi, Coordonnateur National
- Anliyat Mze Ahmed, Associée au programme Environnement-Gestion des crises et des catastrophes,
- Said Ibrahim, Assistant au Programme SGP

b) Gouvernement

- Youssouf Elamine Mbechezi Directeur Adjoint de l'Environnement et des Forêts
- Abdouroihamane Djaanfar, Commissariat Général au Plan et Président du CNP du SGP
- Said Abdouroihamamne, Directeur DEF Mohéli
- Mariama Antoy, Directrice de l'Agriculture de la Protection Civile
- Youssouf Mouridi, DEF Ngazidja
- Halidi Ahmed DEF Anjouan

c) ONG/MEDIA

- Hachim Abdderemane, Directeur Exécutif Ulanga
- Moustoifa Aboubacar, Journaliste ORTC
- Kassim Soulimane, Journaliste ORTC

Le Président du CLEP a ouvert la séance en présentant le rôle et objectifs du Comité et le contexte global dans lequel le projet a été formulé. Ensuite le Directeur Adjoint de l'Environnement a fait un bref rappel des objectifs du programme SGP et de sa pertinence comme mécanisme d'appui et de financement des projets communautaires dans les domaines focaux du FEM.

Le coordonnateur National du Programme de Micro financement a ensuite présenté les grandes lignes du projet à savoir les objectifs, les résultats et le budget.

Des commentaires tant sur le fond que sur la forme ont été formulés par l'assistance.

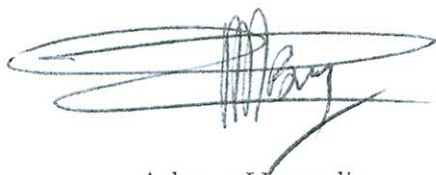
La pertinence et les objectifs du projet ont été reconnus et la conception du projet a été acceptée. Toutefois, le contexte du projet et les résultats du projet doivent être mieux formulés de manière à faciliter la compréhension et la lisibilité du projet et des propositions ont été faites dans ce sens. Le comité a salué la volonté de promouvoir le renforcement des capacités des bénéficiaires en vue de mieux assurer la durabilité des activités des microprojets. A cet effet, il a été suggéré de tenir compte de la synergie du SGP avec l'émergence des Centres Ruraux de Développement Economique « CRDE » comme relais dans l'approche communautaire.

Il a été recommandé d'élaborer de manière participative un tableau pour les activités de suivi évaluation budgétisé et validé par la Direction Générale de l'Environnement et des Forêts pour mieux définir de manière explicite la répartition des tâches.

De même, le comité a entériné la préposition portant la prise en charge du personnel ci après: i) Assistant au programme SGP ; ii) chauffeur du SGP et iii) Expert en appui au PMM pour la mobilisation communautaire, la sensibilisation, la formation et l'éducation environnementale dans le présent projet. Ce personnel était payé sur le projet OCB/OMD qui est opérationnellement clos le 31 Décembre 2014.

En conclusion, le comité a recommandé l'approbation du document de projet sous réserve d'intégration des observations et commentaires formulés par le CLEP.

Le Rapporteur



Adame Hamadi

Le Président



Youssouf Mbechezi